



POLITIQUE DE RÉVISION DES POLITIQUES

5 février 2021

DÉCLARATION DE LA POLITIQUE

Le conseil d'administration de Judo Canada est responsable d'avoir des politiques organisationnelles contemporaines clairement définies, comme base d'une bonne gouvernance.

OBJECTIF

Les politiques ont plusieurs formes et servent plusieurs objectifs. Elles peuvent être organisationnelles par nature – orientant le conseil d'administration et le directeur général sur leurs responsabilités. Elles peuvent aussi être opérationnelles – orientant le directeur général et le personnel sur leurs responsabilités.

En général, les politiques organisationnelles de Judo Canada:

1. Respectent la vision et la mission de l'organisation;
2. Expriment les valeurs et les philosophies de l'organisation ;
3. Indiquent les résultats attendus pour les différentes parties prenantes ;
4. Fournissent une orientation et suggèrent des moyens d'y parvenir ;
5. Servent de guide pour agir ; et
6. Régissent l'action pour un programme ou une organisation.

Il est important, pour une bonne gouvernance, de constamment réviser les politiques de l'organisation (du conseil d'administration et des opérations) ; d'assurer la constance, le respect et que les politiques reflètent l'orientation stratégique de Judo Canada ainsi que les croyances, habitudes et pratiques de ses parties prenantes.

APPLICATION

Le conseil d'administration approuve les politiques organisationnelles qui visent guider les responsabilités de travail du conseil d'administration et les opérations de Judo Canada. Ces politiques ont été assignées aux comités du conseil d'administration ou à des consultants pour le suivi et la recherche.

Chaque comité du conseil d'administration reçoit chaque année le plan d'opérations de Judo Canada du directeur général et a le mandat de conseiller le conseil d'administration sur sa responsabilité de supervision reliée à la politique organisationnelle. Les comités du conseil d'administration ont l'autorité de chercher, recommander des actions et de préparer la politique qui sera étudiée par le conseil d'administration.

Les politiques de Judo Canada doivent être révisées aux deux ans. Seul le conseil d'administration peut approuver une politique d'organisation.

RESPONSABILITÉS

Conseil d'administration

1. Réviser et recommander des changements aux Règlements administratifs de Judo Canada.
2. Assumer l'entière responsabilité des politiques établissant la direction de Judo Canada – les objectifs et les valeurs stratégiques.
3. Approuver les politiques.

Comités du conseil d'administration

1. Conseiller le conseil d'administration pour remplir ses responsabilités de supervision de la politique concernant le mandat du comité.
2. Le comité étudiera ou cherchera les problèmes des politiques et de la gouvernance et proposera ensuite une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration pour approbation.

Directeur général

1. Recommander des domaines qui ont besoin d'une politique.
2. Rédiger des politiques selon les besoins
3. Engager un consultant pour examiner et élaborer des politiques selon les besoins